



" CHEMIN ST JULIEN "

Commune d' ARGELES SUR MER

Frais d'achat

OPTION :

7 Jours

A LA RESERVATION :

5% du prix du terrain (chèque non encaissé)

A LA SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE CHEZ LE NOTAIRE:

100 % du prix du terrain

3 % frais d'actes du notaire

5,89 % droits de mutation à l'administration fiscale

600 € TTC Plan individuel du lot géomètre

400 € TTC Bureau d'étude (contrôle conformité construction)

A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Taxe d'aménagement (voir en Mairie)

PAC (voir en Mairie)